



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 4725

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les projets du Gouvernement en matière de prévention santé. En effet, la prévention est un investissement à long terme, mais, pour certaines mesures, faciles à mettre en place pour peu que l'on fasse les bons choix. Il lui demande quels sont les projets envisagés permettant d'inciter nos concitoyens aux conduites préventives en matière de santé, contribuant ainsi à l'équilibre de nos dépenses de santé.

Texte de la réponse

Les deux lois promulguées en 2004 sur la santé publique et l'assurance maladie ont renforcé la politique de prévention par les plans de santé publique et la définition d'objectifs assortis d'indicateurs. La prévention constitue un volet essentiel de ces plans, conçus pour répondre à une pathologie (cancer, Alzheimer, etc.), ou pour atteindre une population spécifique (périnatalité, jeunes, etc.) ; elle se traduit notamment par de nombreuses actions de dépistage, d'éducation pour la santé et d'éducation thérapeutique. La prévention est un investissement à long terme et l'évolution des comportements individuels et collectifs en matière de santé constitue un enjeu fort pour notre pays. Les pathologies liées aux comportements (tabac, alcool, alimentation, etc.) sont en effet à l'origine de la surmortalité prématurée. C'est la raison pour laquelle de nombreux projets sont ciblés sur l'évolution des habitudes de vie de nos concitoyens. À titre d'exemple, se déroule actuellement une campagne qui s'adresse aux jeunes pour les sensibiliser aux dangers immédiats d'une consommation d'alcool excessive avec l'objectif de limiter les ivresses répétées. Un spot TV, des spots radio, une brochure et un mini site internet sont diffusés depuis le 18 juillet 2008 à l'initiative du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative et de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES). On peut également mentionner les efforts conduits dans la lutte contre le tabac, qu'il convient de poursuivre et d'amplifier. Les premières données disponibles sur l'impact sanitaire de la mise en oeuvre de l'interdiction de fumer dans les cafés, hôtels, restaurants, discothèques et casinos sont encourageantes. L'ensemble des mesures prises dans le domaine de la prévention paraît de nature à contribuer à un retour à l'équilibre de nos dépenses de santé. Enfin, la création des agences régionales de santé (ARS) constitue également une occasion de renforcer et d'optimiser les actions de prévention.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4725

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 septembre 2007, page 5641

Réponse publiée le : 7 octobre 2008, page 8631